



DÉLIBÉRATION N°2017-22

DELTA FESTIVAL 2017

Le mardi 20 juin 2017 à 14h30, dans les locaux de la Régie, à Bouc-Bel-Air, les membres du Conseil d'Administration de la Régie Culturelle Régionale, régulièrement convoqués, se sont réunis.

ÉTAIENT PRÉSENTS M. Michel **BISSIERE** - Mme Josy **CHAMBON** - Mme Paule **CONSTANT**
M. Geoffrey **DAVID** - Mme Christine **D'INGRANDO** - M. Pierre **DUSSOL**
M. Richard **GALY** - Mme Jehanne **MARROU** - Mme Agnès **RAMPAL**
M. Jean-Pierre **RICHARD**.

ÉTAIENT ABSENTS M. Robert **BENEVENTI** - Mme Chantal **EYMEOUD** - M. Roger **ROCCA**
OU EXCUSÉS M. Philippe **VARDON**.

ÉTAIENT M. Julien **AUBERT** par M. **GALY**
REPRÉSENTÉS Mme Françoise **BAUDISSION** par Mme **CONSTANT**
Mme Maria **CLAVERIE-RICARD** par Mme **D'INGRANDO**
M. Christian **ESTROSI** par M. **BISSIERE**
Mme Aurélie **FERRIER** par Mme **MARROU**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération n°13-1598 du Conseil Régional Provence-Alpes-Côte d'Azur du 13 décembre 2013 portant modification des statuts de la Régie Culturelle Régionale,

VU la délibération n°2017-04 du Conseil d'Administration de la Régie Culturelle Régionale du vendredi 10 mars 2017 adoptant le Budget Primitif 2017.

Considérant :

- Qu'il entre dans les objectifs de la Régie de promouvoir l'activité artistique, et tout particulièrement la musique, auprès des jeunes,

- Qu'une pratique et une écoute incontrôlées des musiques amplifiées exposent les jeunes à de graves traumatismes auditifs, parfois irréversibles,
- Que dans ce cadre, la Régie fait rayonner le dispositif régional « **TROP PUISSANT** » destiné à prévenir les traumatismes auditifs et risques de surdité auprès des jeunes durant une tournée régionale mais également lors de rassemblements festifs, notamment lors du « *Printemps des lycéens et des Apprentis* »,
- Que le Delta Festival, premier rassemblement étudiant de France porté par les étudiants d'Aix-Marseille Université accueillera 150 associations jeunesse et 35 000 festivaliers à Marseille le 8 juillet 2017. A cette occasion, le Delta Festival souhaite proposer au public une action de prévention autour des risques auditifs au sein d'un village « Santé et Accessibilité »,

Le Président propose au Conseil d'Administration :

- D'organiser un stand de prévention des risques auditifs « **TROP PUISSANT** » au sein du Village Santé du Delta Festival dont les modalités seront précisées dans une convention.
- De faire appel à une prestation d'URAPEDA, partenaire santé dans le cadre du marché « **TROP PUISSANT** » en cours.
La prestation requise consiste en une animation destinée à la sensibilisation des risques auditifs au moyen d'informations scientifiques et pédagogiques, d'outils de simulation de surdité en temps réel et de dépistage des conduites à risques, de conseils sur mesure délivrés par des professionnels des troubles auditifs.
- De distribuer les supports de communication existants : livrets, flyers, et de procéder à l'achat de bouchons d'oreille jetables à l'attention du public fréquentant le stand.

Les crédits correspondants sont prévus aux chapitres 011, 012 et 65 du Budget 2017.

Après en avoir délibéré, adopté à l'unanimité.

Fait à Marseille, le 20 juin 2017

Le Président du Conseil d'Administration
Monsieur Christian ESTROSI